

2.5 L'évaluation des apprentissages



CE QUI NE VA PAS...

En matière d'évaluation, la plupart des problèmes vécus par les enseignantes et enseignants sont principalement reliés à l'approche par compétence préconisée par la réforme. Lors de la parution de la plateforme pédagogique, l'évaluation devait strictement rendre compte de l'état de développement des compétences disciplinaires selon les attentes de fin de cycle indiquées au *Programme de formation de l'école québécoise*. Nous déplorions alors le fait que l'évaluation des apprentissages basée sur les compétences soit une pratique :

- **inadaptée** qui ne tient pas compte de l'acquisition des connaissances ;
- **laborieuse** qui exige un temps fou pour le personnel enseignant et pour les élèves. D'ailleurs, dans certaines matières,

les compétences à évaluer sont trop nombreuses, certaines manquent de pertinence et de sens, et sont par conséquent difficiles à évaluer, voire invérifiables ;

- **subjective** qui ne s'appuie pas sur des critères mesurables, laissant place aux interprétations diverses ;
- **incompréhensible** pour les parents.

Ces problèmes, combinés aux retards accumulés des élèves, ont nécessairement eu une incidence sur les situations d'évaluation et les examens ministériels, sur le bulletin, sur les résultats et la moyenne de groupe.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la FAE a entrepris de nombreuses démarches auprès

du MELS pour discuter des problèmes et des propositions soulevés dans la plateforme pédagogique. C'est au cours de l'année scolaire 2011-2012 que le ministère a mis en branle des modifications visant à réintégrer les connaissances dans l'évaluation, à simplifier le processus d'évaluation, à alléger la tâche du personnel enseignant et à faciliter la compréhension du bulletin pour les parents.

Malgré ces changements, et bien que quelques unes de nos propositions aient été retenues, plusieurs problèmes perdurent. C'est pourquoi nos propositions demeurent d'actualité ainsi que de nouvelles qui ont été adoptées par les représentantes et représentants des syndicats affiliés à la FAE lors des rencontres du Conseil fédératif.

2. LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

2.5.1 La place des connaissances dans l'évaluation

CE QU'A OBTENU LA FAE



Se disant soucieux de faire ressortir les connaissances dans l'évaluation, le MELS modifie le *Régime pédagogique* (article 15) afin d'y spécifier qu'en plus des compétences disciplinaires, les élèves doivent acquérir un ensemble de connaissances. Aussi, pour la première fois depuis l'implantation de la réforme, le ministère indique, dans les nouveaux cadres

d'évaluation mis en place, que les connaissances doivent être maîtrisées et donc évaluées tout au long de l'année dans un processus d'aller-retour avec les compétences. Le fait que le MELS reconnaisse officiellement la place de l'évaluation des connaissances constitue un grand pas dans l'histoire de cette réforme de l'éducation.



CE QUI NE VA PAS...

Cependant, la place réelle des connaissances dans l'enseignement et dans l'évaluation demeure confuse. En effet, pour évaluer les connaissances, les cadres d'évaluation réfèrent, pour chacune des matières, aux documents relatifs à la progression des apprentissages,

lesquels sont encore incomplets. De plus, le *Cadre d'évaluation* ne contient aucune indication sur la place que les connaissances doivent occuper dans l'évaluation puisqu'il précise qu'il revient à chaque enseignante ou enseignant d'en déterminer l'importance. Les outils proposés (*Progression des apprentissages*

et *Cadre d'évaluation*) ne sont donc pas assez clairs ni objectifs pour mener vers la construction d'un bagage commun et permettre une compréhension commune des résultats attendus par matière et par niveau scolaire. Cela rend donc difficile l'évaluation des connaissances.

CE QUE PROPOSE LA FAE POUR CORRIGER LA SITUATION



Au cours des apprentissages, certains savoir-faire et savoir-être pourraient être évalués. Tout au long de l'année ou à la fin de l'année scolaire, l'évaluation doit tenir compte de la place qu'occupe chacun des types de savoir prévus aux programmes de formation sans oublier la primauté de l'évaluation des savoirs dans la *Politique d'évaluation des apprentissages*.

NOUVELLE PROPOSITION

Les **cadres d'évaluation** doivent être **révisés** afin de prioriser, en fonction des matières et des niveaux scolaires, l'évaluation des connaissances et indiquer la pondération minimale devant leur être accordée.

LA PREUVE PAR LES FAITS



Un sondage réalisé en septembre 2011 par Léger Marketing, pour la FAE, a démontré que 90 % de la population croit qu'à la fin de chaque année scolaire, tous les élèves du Québec devraient être évalués sur les mêmes contenus.

2. LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

2.5.2 La simplification du processus d'évaluation et l'allègement de la tâche liée à l'évaluation



CE QUI NE VA PAS...

Afin de simplifier l'évaluation et d'alléger la tâche des enseignantes et enseignants, le MELS a réorganisé les compétences et la fréquence de leur évaluation.

Avant tout, il importe de savoir que l'évaluation officielle des connaissances ne dispose pas de l'évaluation de l'ensemble des compétences (à l'exception de la compétence *Communiquer à l'aide du langage mathématique*) qui sont restées telles qu'elles étaient libellées. Les critères d'évaluation des compétences n'ayant pas été modifiés, ils manquent toujours de clarté et de précision.

La réorganisation des outils de la réforme n'a pas, en définitive, simplifié le processus d'évaluation ni modifié significativement le temps qui sera accordé à l'évaluation. Certes, le jumelage de certaines compétences réduit le nombre de résultats à inscrire au bulletin, mais il ne diminue pas le nombre de compétences à évaluer par matière. Bien que l'ensemble des compétences ne doit pas être nécessairement évalué aux deux

premières étapes, le *Régime pédagogique* indique qu'une ou des compétences, pour chacune des matières, doivent être évaluées. Plusieurs enseignantes et enseignants appréhendent une surcharge de travail. Pensons notamment aux titulaires du primaire qui auront à évaluer un minimum de quatre matières à toutes les étapes, aux spécialistes du primaire et aux profs qui ont peu de périodes d'enseignement au secondaire pour lesquels il pourrait être difficile de produire des résultats pour le premier bulletin.

Exceptionnellement, la ministre a permis pour l'année scolaire 2011-2012, dans certaines matières¹, de ne pas inscrire un résultat et la moyenne de groupe au bulletin à l'une des deux premières étapes lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages y est insuffisant. Cependant, pour cette année d'exception, les titulaires du primaire devront quand même évaluer le français, les mathématiques, les sciences et l'univers social à toutes les étapes.

Alors que le document de consultation intitulé *Vers de nouvelles orientations en évaluation des apprentissages* laissait croire que l'évaluation des compétences transversales serait complètement abandonnée, le MELS les renommant « certaines compétences » fait en sorte qu'elles (à choisir parmi les quatre déterminées par le ministère) devront désormais être commentées au bulletin à raison de deux à la première étape et de deux à la troisième étape. Cette obligation représente un alourdissement de la tâche, puisque la plupart des enseignantes et enseignants n'en évaluaient qu'une seule par année. Afin d'implanter cette disposition de manière progressive, la ministre permet, pour 2011-2012, de ne faire des commentaires que sur l'une des quatre compétences, et ce, à la première ou la troisième étape. Rappelons tout de même que cette mesure n'est, en principe, que temporaire.

CE QUE PROPOSE LA FAE POUR CORRIGER LA SITUATION

- Pour éviter la **subjectivité** liée au manque de clarté des libellés des critères d'évaluation, surtout dans le cadre d'une *Politique d'évaluation des apprentissages* qui met l'accent sur le jugement professionnel des profs, les **critères d'évaluation doivent être pertinents, précis, clairs et mesurables.**
- Les **critères d'évaluation doivent être moins nombreux** pour les matières qui occupent moins de place au programme. Pensons au cours Éthique et culture religieuse au primaire.

1. Au primaire, ces matières sont : Éthique et culture religieuse, Anglais langue seconde, Éducation physique et à la santé ainsi que les disciplines du domaine des arts. En 1^{er}, 2^e et 3^e secondaire : ce sont les matières dont le nombre d'heures d'enseignement mentionné au *Régime pédagogique* est de 100 heures ou moins.

2. LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

CE QUE PROPOSE LA FAE POUR CORRIGER LA SITUATION

NOUVELLES PROPOSITIONS

- Parce que les **compétences transversales** devraient être intégrées aux savoir-faire et aux savoir-être, elles **ne devraient plus être évaluées de façon distincte**. Par exemple, *Communiquer de façon appropriée* ou *Exercer son jugement critique* font partie des matières disciplinaires telles que le français, les mathématiques, les sciences, etc. Le MELS doit donc retirer l'obligation de commenter (et d'évaluer) les compétences transversales (certaines compétences). Il revient au personnel enseignant de décider si un commentaire doit être ajouté ou non sur un travail ou au bulletin.
- La compétence *Apprécier des œuvres littéraires* en français **doit être retirée** complètement de l'évaluation au lieu d'être dissimulée dans la compétence Lire.
- Les **encadrements légaux** (3^e alinéa de l'article 30.1 du *Régime pédagogique*) doivent être **révisés de façon permanente** afin de permettre qu'au **primaire**, seuls le français et les mathématiques soient évalués de façon obligatoire au bulletin de la première étape.
- Les **encadrements légaux** (3^e alinéa de l'article 30.1 du *Régime pédagogique*) doivent être **révisés de façon permanente** afin de permettre qu'à tous les niveaux du **secondaire**, pour les cours à 2 crédits et moins, le personnel enseignant soit dispensé de l'évaluation au bulletin de la première étape.

2. LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

2.5.3 Les situations d'évaluation et les examens ministériels



CE QUI NE VA PAS...

Dans la réforme, l'évaluation formelle se fait par l'entremise des situations d'évaluation (SE). Les enseignantes et enseignants sont contraints de planifier leur enseignement pour que les élèves performant dans ce type de tâche. Dans certains cas (comme en mathématique), les SE ne correspondent pas forcément au contenu de la matière enseignée. Ce problème résulte notamment du manque d'annualisation et de hiérarchisation des savoirs dans le programme. Par ailleurs, l'administration des SE peut prendre jusqu'à huit périodes de 75 minutes. Les situations

d'évaluation se font trop souvent au détriment du temps d'enseignement. De même, ces tâches évaluatives, tout comme les examens ministériels, ne tiennent pas systématiquement compte des connaissances, les considèrent de façon obscure ou accorde une trop grande importance à une notion au détriment des autres. On déplore également l'absence de grilles de correction claires et objectives pour l'ensemble des matières.

Le MELS prétend, d'une part, que le temps d'administration des épreuves ministérielles sera moindre que par le passé.

À la suite des changements de 2011, les représentantes et représentants du MELS nous disent également que des modifications devraient être mises en place dans les examens ministériels pour permettre d'évaluer clairement et concrètement les connaissances. D'autre part, ils affirment que les grilles et les évaluations ne devraient pas beaucoup changer, ce qui en plus d'être contradictoire est en soi fort inquiétant. Tout cela reste à voir.

CE QUE PROPOSE LA FAE POUR CORRIGER LA SITUATION

- Il est fondamental que les outils d'évaluation du MELS soient élaborés en tenant compte de l'expertise et du point de vue des enseignantes et enseignants et qu'ils soient validés par leurs représentantes et représentants officiels.

NOUVELLES PROPOSITIONS

- Les cadres d'évaluation devraient être complétés par des **grilles d'évaluation annuelles**, produites pour chacune des matières et chacun des niveaux scolaires.
- Il doit y avoir un **arrimage** des libellés des manuels, du programme, des épreuves ministérielles et du bulletin.

2. LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

2.5.4 Le bulletin



CE QUI NE VA PAS...

Lors de la parution de la plateforme pédagogique, les bulletins étaient différents d'un établissement à l'autre. La FAE proposait alors que le MELS élabore une forme et un contenu uniques de bulletin pour chacun des secteurs (préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle, formation générale des adultes, francisation, alphabétisation, etc.) afin que tout le monde puisse en avoir une compréhension commune.

Le ministère a intégré l'idée du formulaire unique. Cependant, **tant qu'il n'existera pas de socle commun des apprentissages, c'est-à-dire tant que les programmes et les cadres**

d'évaluation ne seront pas ajustés, le bulletin unique ne pourra prétendre communiquer les mêmes informations à tous les parents du Québec ni que les notes qui y sont inscrites soient basées sur les mêmes connaissances. De plus, pour l'instant, le bulletin unique n'a été adopté que pour la formation générale des jeunes.

De plus, le jugement des enseignantes et enseignants demeure important pour le MELS dans la constitution des résultats. Il subsiste donc **un risque que ce flou devienne un piège pour faire dire n'importe quoi au bulletin** et que les enseignantes et enseignants soient « incités » par les directions à revoir

la constitution des résultats produits à l'aide de leur jugement pour modifier les résultats d'élèves en situation d'échec, augmenter la moyenne de groupe, satisfaire les parents d'élèves, atteindre les cibles fixées par les commissions scolaires dans les conventions de gestion, etc.

Afin d'éliminer l'évaluation des compétences transversales au bilan de fin de cycle et de ramener l'annualisation des programmes, nous demandons la disparition du bilan de fin de cycle. Ce dernier a effectivement été retiré pour faire place à un bilan annuel mais ce n'est qu'un début puisqu'il n'est pas accompagné des autres changements demandés.



CE QUE PROPOSE LA FAE POUR CORRIGER LA SITUATION

Pour que tout le monde puisse avoir une compréhension commune du bulletin, le MELS doit élaborer **une forme et un contenu uniques de bulletin pour chacun des autres secteurs** (formation professionnelle, formation générale des adultes, francisation, alphabétisation, etc.).

NOUVELLES PROPOSITIONS

Le bilan des apprentissages doit :

1. être un cumulatif des trois étapes;
2. être indiqué dans la 4^e colonne du bulletin;
3. servir d'assise à la décision de l'enseignante ou enseignant quant à la recommandation de la promotion ou non de l'élève.

2. LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

2.5.5 Les résultats et la moyenne de groupe



CE QUI NE VA PAS...

Avant les changements opérés par le MELS, les résultats communiqués aux parents par l'entremise du bulletin s'établissaient à partir d'un barème comportant des intervalles chiffrés en pourcentage, sauf pour les élèves du préscolaire et de la formation préparatoire au travail, dont les résultats étaient exprimés par une cote.

Dans l'espoir que les connaissances reviennent au cœur de l'évaluation, nous demandions alors que la note en pourcentage soit utilisée pour l'évaluation des connaissances dans tous les secteurs sauf pour le préscolaire, l'accueil et les classes d'élèves HDAA (incluant le parcours de formation axée sur l'emploi).

Les changements au *Régime pédagogique* et les précisions spécifiées dans l'*Instruction ministérielle 2011-2012* viennent éclaircir la situation quant à l'exemption de la moyenne de groupe et à la façon d'inscrire les résultats au bulletin pour chacun des types d'élèves. Le tableau ci-dessous résume ce qu'il en est.

TYPE D'ÉLÈVE	%	COTE	POSSIBILITÉ D'EXEMPTION À LA MOYENNE DE GROUPE
Élève régulier à la FGJ	X		
Élève du préscolaire		X	Aucune moyenne de groupe
Élève HDAA intégré en classe ordinaire	X		X
Élève HDAA en classe spécialisée au primaire dont le plan d'intervention précise que les exigences de tous les programmes d'études ont été modifiées		X	Aucune moyenne de groupe
Autre élève HDAA en classe spécialisée au primaire	X		
Élève HDAA en classe spécialisée dans le cadre d'un cheminement particulier au secondaire	X		X
Élève ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère		X	Aucune moyenne de groupe
Élève ayant une déficience intellectuelle profonde		X	Aucune moyenne de groupe
Élève en formation préparatoire au travail		X	Aucune moyenne de groupe
Élève en formation menant à un métier semi-spécialisé	X		Aucune moyenne de groupe
Accueil et soutien linguistique	X	X	X

Nous proposons également :

- qu'une cote soit utilisée au préscolaire et à l'accueil puisqu'on y enseigne davantage des savoir-être et des savoir-faire qui ne se notent pas en pourcentage;
- que les enseignantes et enseignants des classes d'élèves HDAA puissent choisir la façon d'évaluer selon le type de difficulté des élèves;
- qu'il y ait une seule moyenne de groupe par matière et par groupe sauf pour les classes à plus d'une année d'études.

2. LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES



CE QUI NE VA PAS...

Ainsi, nos principales demandes à cet égard ont été respectées :

- Les enseignantes et enseignants des classes ordinaires n'auront plus l'obligation de se rapporter à des échelles de niveaux de compétences pour inscrire la note en pourcentage ;
- La cote sera utilisée au préscolaire ;
- De façon générale, les élèves auxquels sont offerts des services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française sont évalués par une cote. Par contre, si l'élève peut suivre le programme régulier dans une matière autre que le français, il sera évalué en pourcentage.

Le problème reste entier à deux égards :

- Des élèves HDAA intégrés en classe ordinaire dont le programme a été modifié ne seront pas comptabilisés dans la moyenne de groupe et il sera indiqué sur leur bulletin que les exigences au programme ont été modifiées. Que font ces élèves dans les classes ordinaires ?
- Les enseignantes et enseignants des classes spécialisées n'ont toujours pas le choix de la façon dont ils évalueront leurs élèves.



CE QUE PROPOSE LA FAE POUR CORRIGER LA SITUATION

- Les enseignantes et enseignants des classes d'élèves HDAA pourront choisir la façon d'évaluer selon le type de difficulté des élèves.
- Au primaire et au secondaire, les **savoir-faire** seront évalués par une **note en pourcentage** et les **savoir-être** par une **cote**.
- Quant à la **moyenne de groupe**, il doit y en avoir **une seule** par matière et par groupe et elle doit être constituée des résultats de tous les élèves du groupe sauf dans le cas des groupes à plus d'une année d'études où la moyenne est établie selon chacune d'entre elles.